

Conseil Ecole Doctorale TESC

Lundi 27 septembre 2010

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
Directeur	Michel BERTRAND	Présent
Directrice	Colette ZYTNIKI	Présente
UTM	Nicolas VALDEYRON	Présent
UT1	Corinne HOUIN	Absente
INPT	Anne-marie GRANIE	Présente
EHESS	Jean-Pierre ALBERT	Présent
CERTOP	Jens THOEMMES	Absent
FRAMESPA	Jean-Marc OLIVIER	Absent
GEODE	Jean-Paul METAILLIE	Présent
LEREPS	Olivier BROSSARD	Présent
LISST	Denis ECKERT	Présent
TRACES	Michel BARBAZA	Présent
Personnel administratif	Katia DAGO	Présente

Représentants des Etudiants	
NOM	ÉMARGEMENT
GISCLARD Marie	Présente
MAESTRIPIERI Nicolas	Présent
SEGUY Laure	Absente
SOULENQ Emilien	Absent

Représentants Extérieurs – non invités pour le Conseil restreint		
Personnalités scientifiques		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
Fédération des Sociétés savantes de Midi Pyrénées.	Jean-Pierre AMALRIC	Absent
Directeur du LRA	Alain CHATELET	Présent
Directrice de l'IEP Toulouse	Laure ORTIZ	Absente
Représentante du CNRS	Carine DESAULTY	Absente
Partenaires sociaux-économiques et culturels		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
Toulouse Ouest Partenaires (regroupement d'entreprises de l'ouest toulousain)	Sébastien GARCIA	Absent
Agence de Valorisation de Midi-Pyrénées (AVAMIP)	Jean-Marie RIGAUD	Présent
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	Martine JAOU,	Absente
Midi Pyrénées Innovation	Christophe NICOT	Absent

INVITÉS PERMANENTS		
Qualité	Nom - Prénom	Emargement
PLH	Pascal PAYEN	Présent
ETIC	Danielle GALLIANO	Absente
DED	Evelyne BOUTTIER-JULIE	Présente
DED	Myriam GUIRAUD	Absente

Ordre du jour :

- 1 Election de la nouvelle direction de l'Ecole Doctorale
- 2 Présentation du Relevé de Décision du Conseil Scientifique du 13 Septembre 2010 :
- 3 Présentation de l'offre de formation

RELEVÉ DE DECISIONS :

- 1- Election de la nouvelle direction de l'Ecole Doctorale :

Le nouveau Directeur de l'ED TESC doit être désigné par le Conseil pour les 4 ans à venir. La candidate, Colette ZYTNICKI, directrice adjointe depuis janvier 2010, expose ses motivations et son projet devant le Conseil.

La candidature de Colette ZYTNICKI au poste de Directrice de l'ED TESC pour 4 ans est soumise au vote du Conseil.

Elle est approuvée à l'unanimité (14 votes exprimés, 14 votes favorables).

M.Bertrand quitte la Direction à l'issue du vote.

- 2-Présentation du Relevé de Décision du Conseil Scientifique du 13 Septembre 2010 :

Mme ZYTNICKI souhaite présenter et commenter les décisions du Conseil Scientifique du 13 Septembre 2010 relatives à la formation doctorale et aux Ecoles Doctorales.

- 2-1- Durée de la thèse :

L'inscription en 4^è année est quasi-automatique (sans examen du dossier par une commission).

À titre exceptionnel (raisons de santé, ou familiales ou défaillance dans l'encadrement graves), une inscription en 6^ème année pourra être demandée.

Pour les doctorant-e-s bénéficiant d'un CDU : 3 années d'inscription et à titre dérogatoire une 4^ème année.

Le Conseil s'interroge sur la condition posée sur les CDU et demandera des précisions au Conseil Scientifique pour savoir si ce principe s'applique à tous les types de financement (CIFRE...).

Ces dispositions sur les durées de thèse s'appliqueront à partir de la rentrée universitaire 2010 pour les doctorant-e-s s'inscrivant en première année de thèse.

D'autre part, les interruptions d'inscription ne seront plus pratiquées au sein de l'UTM. Cette décision vaut pour tous les doctorants, même pour ceux qui ont actuellement une thèse en cours.

Le Conseil de l'ED demande un éclaircissement sur les procédures transitoires: quelles sont les modalités de réintégration de tous les étudiants actuellement suspendus?

Se pose également le problème du recours possible du doctorant devant une décision d'interruption définitive de la thèse qui serait prise par la Commission de l'ED en application de ces dispositions sur les durées de thèse.

La Commission de l'ED devra effectuer un état des lieux pour évaluer le nombre d'étudiants concernés.

2-2- Direction de thèse :

Conformément à l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, le Conseil Scientifique autorise les Maîtres de Conférences non titulaires d'une HDR à encadrer en tant que co-directeur (inscrit comme tel dans APOGÉE) un maximum de 3 thèses avant la soutenance de leur HDR. En cas de litige, le Conseil Scientifique pourra être saisi.

2-3- Convention de co-encadrement de thèse :

Le Conseil Scientifique souhaite l'établissement de conventions dans le cas de thèses co-dirigées par un Enseignant-Chercheur de l'Établissement avec un Enseignant-Chercheur d'un autre Etablissement Universitaire.

Un modèle de convention est en cours de rédaction (disponible aujourd'hui).

2-4- Participation financière à l'organisation des jurys de thèse

Le Conseil Scientifique souhaite qu'elle reste versée aux composantes, à charge pour celles-ci de s'organiser pour faciliter sur le plan administratif la mise en place des jurys avec les services compétents et l'Unité de Recherche.

2-5- Faisabilité de la thèse :

Le Conseil Scientifique rappelle qu'accepter d'inscrire un-e doctorant-e- en thèse engage le directeur de thèse et de l'Unité à s'assurer de sa faisabilité tant sur le plan scientifique que matériel.

Mme ZYTNICKI propose un tour de table pour recenser les pratiques des laboratoires en matière de comité de suivi des thèses.

Les laboratoires vont mettre sur pied des comités de thèse, selon les modalités qu'ils souhaitent. Chaque laboratoire devra déclarer l'existence de ces comités de thèse à l'École Doctorale.

3- Plan de formation

Mme ZYTNICKI propose diverses offres de formation pour l'année 2010/2011.

Pour l'évaluation des formations à venir, plusieurs propositions ont émergé, dont celle d'établir une fiche d'évaluation qui serait remplie par les doctorants.